

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
- Séance du 25 Juin 2015 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Dominique DESCHAMPS,
Catherine DUCHEMIN, Corinne DUTRIAUX, Séverine
LEGER, Sophie LEROUX.

MM. Thierry FRAU, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Eric
BRIESMALIEN, Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET.

ABSENTS EXCUSES : MM. Laurent MAROT, ayant donné
pouvoir à M. Thierry FRAU, Philippe LANOIS, ayant
donné pouvoir à Mme Séverine LEGER, Frédéric
BRIESMALIEN. Mme Céline PRIGENT, ayant donné
pouvoir à Mme Corinne DUTRIAUX.

ABSENT (\$) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEGER.

1) Compte-rendu de la réunion du 22 Avril 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
de voter le compte-rendu de la précédente réunion.

2) Indemnités au Receveur Municipal :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance et de lui accorder les indemnités de conseil et de budget à compter du 1^{er} Janvier 2015.

3) Convention SIVOM Divette (eau potable) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la convention de fourniture d'eau avec le SIVOM de la Divette est arrivée à terme, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention.

4) Marché cantine :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de reconduire pour un an le marché avec la Société « La Normande ». Le montant étant légèrement inférieur, passant de 2,72 € à 2,62 € TTC (part repas), il est décidé de reporter cette baisse sur le coût total réglé par les parents, ayant 2 enfants à la cantine, soit 4,71 € (2,62 € + 2,09 € : frais surveillance) au lieu de 4,81 €. Pour ceux ayant 3 enfants à la cantine, le montant s'élèvera à 3,26 € à compter du 3^e enfant, au lieu de 3,36 €. Cette mesure sera applicable au 1^{er} Septembre 2015.

5) Acquisition bâtiments de la Poste :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de proposer à la Poste l'acquisition des bâtiments (le logement et l'ensemble de la propriété) situés Place Saint-Crépin, pour un montant de 169 000 €. M. le Maire est chargé des démarches et de signer l'acte de vente.

6) Modification n° 1 du P.L.U. :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le rapport de M. THERY, commissaire-enquêteur concernant la modification n° 1 du PLU. Concernant la 2^e recommandation relative à la zone Np, l'ancienne version sera gardée, en attendant la révision plus complète du document.

7) « Pass-Eté » pour les jeunes de Lassigny :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, comme les années précédentes, de prendre en charge le coût du « Pass Eté » pour les jeunes de Lassigny, soit 10 € par jeune.

8) Demande club de Judo :

Comme les années précédentes, le club de Judo sollicite une subvention. Le Conseil Municipal, considérant que celui-ci comporte des adhérents habitant la commune, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 225 €, en respectant les nouveaux critères d'attribution.

9) Demande subvention matériel écoles :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de M. Yves ROME, Sénateur de l'Oise, une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire, pour la fourniture de 20 ordinateurs ainsi que 2 tableaux interactifs pour les écoles. Coût estimé : 19 144 €. Subvention sollicitée : 9 597 €.

10) Rapports délégataire Lyonnaise des Eaux :

Après présentation et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les rapports de la Lyonnaise des eaux pour les services de distribution d'eau potable et d'assainissement.

11) Demande Association sportive du Collège :

Suite à la demande de la Principale du Collège de Lassigny sollicitant une subvention pour le financement des frais de transports de 5 élèves de Lassigny au championnat de France en Avignon, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 400 € (80 € par élève). Cette somme sera désormais attribuée forfaitairement aux clubs de Lassigny lors de déplacement de jeunes de la commune aux championnats de France.

12) Vente d'un terrain :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre à M. Denis DEPARRE 1 000 m² une partie de la parcelle cadastrée D 117, dans la zone artisanale, en vue d'y installer un centre de contrôle technique. Le coût en est fixé à 7 € du m² (division en cours). M. le Maire est délégué pour la signature de l'acte de vente et de toute pièce se rapportant à cette affaire.

13) Station d'épuration : demande subvention Agence de l'eau :

Les études réclamées par les services de l'Etat étant terminées, la réhabilitation entrant dans la phase « travaux », le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation. Coût estimé : 575 000 € HT.

14) Recrutement d'un maître-nageur :

Chaque année, la commune recrute un maître-nageur pour la durée de la Plage. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste temporaire d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, pour une durée de 4 semaines, sur la base de 35 h de l'indice brut 348, majoré 326, soit 1 350 € brut. En fonction de sa manière de servir, une prime pourra lui être octroyée en fin de période. M. le Maire est délégué pour recruter l'agent qui occupera ce poste.

15) Heures supplémentaires aux agents :

La précédente délibération portant sur la possibilité pour les agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires avait été prise en 2008, mais étant nominative, ne pouvait englober tout le personnel. Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à rémunérer les agents effectuant du travail supplémentaire, dans la limite de la réglementation, par nécessité de service uniquement.

16) Demande de subvention pour la création de passages piétons :

La Préfecture ayant informé qu'il restait un reliquat de fonds concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015, et considérant l'importance de mise en conformité des passages piétons

avec la réglementation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'Etat, pour la réalisation de 20 passages piétons permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Une estimation, pour ces travaux, s'élève à 62 000 € HT. Subvention sollicitée : 31 000 €.

Le 26 Juin 2015

Le Maire,

Thierry FRAU